



Plouvorn, le lundi 27 avril 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal du :

Lundi 4 mai 2026 à 19 h 30 à la Mairie de Plouvorn

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026
3. Finances communales :
 - Présentation des comptes de gestion 2025 par M. Hervé Fayolle, Conseiller aux Décideurs Locaux
 - Adoption des comptes de gestion et administratif 2025
 - Affectation des résultats de l'exercice 2025
 - Mobilisation du Fonds Départemental de Sécurité Routière au titre du produit des Amendes de Police
 - Cautionnement de l'emprunt de l'entreprise Mur-murs souscrit auprès de la Banque des Territoires
4. Fonctionnement du Conseil Municipal :
 - Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
 - Composition des Commissions
 - Désignation des Représentants dans les structures intercommunales
 - Création puis composition de la Commission d'Appel d'Offres
5. Référent déontologue pour les élus
6. Intercommunalité
 - Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE <i>*Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane
Délibération N° 2026 05 01	

Objet : Secrétaire de séance

Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal nomment au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

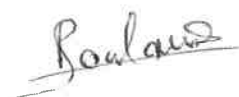
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de désigner Madame Véronique Boulaire en qualité de secrétaire de séance du présent Conseil Municipal de ce lundi quatre mai deux mil vingt-six.

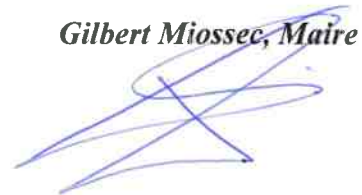
CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026</p>	<p>Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres : <i>En exercice</i> : 23 <i>Présents</i> : 19 <i>Votants</i> : 22* <i>Pour</i> : 22 <i>Abstention</i> : <i>Contre</i> :</p>	<p><u><i>Etaient présents</i></u> : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance</i></u> : Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés</i></u> : BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), Morgane KERMOAL</p>
<p>Délibération N° : 2026 05 02</p>	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal dusamedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six

*Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire



**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en Mairie de Plouvorn**

Le Conseil Municipal de la commune de Plouvorn s'est réuni en séance publique à la Mairie le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, à dix heures, sur convocation de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, en date du lundi seize mars deux mil vingt-six, en présence de : Bodériou Grégory, Crenn Nadia, Le Scanf David, Moigne Pascale, Cadiou Martial, Le Gall Gisèle, Boulaire Véronique, Lerrol Nicolas, Le Gall sandra, Cadiou Nicolas, Combote Estelle, Trevien Laurence, Pelhatre Armelle, Le Verge Hubert, Roué Maëlle, Boulc'h Philippe, Kerriou Nolwenn, Kermoal Morgane, Guillerm Philippe. Absents excusés : Julien Quiviger (Pouvoir donné à Grégory Bodériou), Benoît Lenoir (Pouvoir donné à David Le Scanf), Philippe Bras (Pouvoir donné à Philippe Guillerm).

Monsieur Gilbert Miossec, Maire en exercice, assure la présidence de la séance.

Secrétaire de séance

Madame Véronique Boulaire est désignée en tant que secrétaire de séance du Conseil Municipal, avec l'adjonction d'un auxiliaire, non-élu, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

La présente décision est acceptée par les élus avec l'abstention de Madame Véronique Boulaire et le vote contre de Madame Morgane Kermoal.

Installation du nouveau Conseil Municipal

Ont été élus Conseillers Municipaux de la Commune de Plouvorn, lors du scrutin du dimanche quinze mars deux mil vingt, les personnes suivantes.

Gilbert MIOSSEC
Nadia CRENN
Grégory BODERIOU
Pascale MOIGNE
David LE SCANF
Gisèle LE GALL
Martial CADIOU
Véronique BOULAIRE
Nicolas LERROL
Sandra LE GALL
Nicolas CADIOU
Estelle COMBOT
Julien QUIVIGER
Laurence TREVIEN
Benoît LENOIR
Armelle PELHATRE
Hubert LE VERGE
Maëlle ROUE
Philippe BOULC'H
Nolwenn KERRIOU
Philippe BRAS
Morgane KERMOAL
Philippe GUILLERM

Les vingt-trois membres du Conseil Municipal précitées sont installés dans leurs fonctions.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en**

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi neuf février deux mil vingt-six

Sur proposition de Monsieur Gilbert Miossec, conformément à l'article N° 14 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté le lundi dix-huit juillet deux mil vingt-deux (délibération N° 2022-07-03), après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi neuf février deux mil vingt-six.

Election du Maire

La présidence de l'assemblée est donnée de droit au doyen d'âge, à savoir Monsieur Gilbert Miossec.

Il constate que le quorum est atteint et invite à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs doivent être nommés pour constituer le bureau de vote.

Les personnes suivantes (parmi les conseillers municipaux) sont désignées : Mesdames Maëlle Roué et Morgnae Kermaal.

Monsieur Gilbert Miossec demande maintenant qui se porte candidat pour l'élection du Maire :

Monsieur Gilbert Miossec se porte candidat.

Le déroulement du vote suit la procédure suivante.

A l'appel de votre nom, chaque Conseiller Municipal se déplace jusqu'à la table de vote.

Il prend une seule enveloppe et un seul bulletin.

Puis il se rendra dans l'isoloir.

Après être sorti de l'isoloir, il placera l'enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, les assesseurs et le secrétaire de séance procéderont immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont donnés à suivre.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseiller(s) présent(s) à l'appel n'ayant pas pris part au vote : aucun

Nombre de votants (enveloppes déposées) : vingt-trois

Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le Bureau : trois

Nombre de suffrages exprimés : vingt

Majorité Absolue : onze

A obtenu Monsieur Gilbert Miossec : vingt voix

Monsieur Gilbert Miossec est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Création du nombre de poste d'Adjoints au Maire

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal, décident à l'unanimité la création de six postes d'adjoints.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en Mairie de Plouvorn**

Election des Adjointes au Maire

Monsieur Gilbert Miossec rappelle que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur la ou les liste(s), l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation de stricte alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus sont élus.

Monsieur Gilbert Miossec invite les élus à lui déposer les listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire.

Il constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire est déposée : celle désignée par le nom et prénom du candidat placé en tête de la liste, à savoir Monsieur Grégory Bodériou

Monsieur Gilbert Miossec invite à procéder immédiatement à l'élection des Adjointes au Maire, sous le contrôle du Bureau précédemment désigné et selon la même procédure mise en place pour l'élection du Maire.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseiller(s) présent(s) à l'appel n'ayant pas pris part au vote : aucun

Nombre de votants (enveloppes déposées) : vingt-trois

Nombre de suffrages déclarés nuls et blancs par le Bureau : trois

Nombre de suffrages exprimés : vingt

Majorité Absolue : onze

Ont obtenu :

Liste conduite par Monsieur Grégory Bodériou : vingt voix

Soit :

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Grégory Bodériou sont proclamés Adjointes au Maire et immédiatement installés.

Il s'agit de :

1^{er} Adjoint au Maire : Grégory Bodériou

2^{ème} Adjointe au Maire : Nadia Crenn

3^{ème} Adjoint au Maire : David Le Scanf

4^{ème} Adjointe au Maire : Pascale Moigne

5^{ème} Adjoint au Maire : Martial Cadiou

6^{ème} Adjointe au Maire : Gisèle Le Gall

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, telle qu'il figure sur la feuille de proclamation jointe au Procès-Verbal de la présente réunion.

Création de postes de conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, propose la création d'un poste de conseiller municipal délégué.

Il précise que la nomination d'un élu sur ce poste relève du pouvoir du Maire, avec la rédaction d'un Arrêté correspondant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité la création d'un poste de conseiller municipal délégué.

Désignation de la Conseillère Municipale Déléguée

Monsieur Gilbert Miossec informe qu'il nomme Madame Estelle Combot au poste de conseillère municipale déléguée à la Communication

Elle bénéficiera de délégation de fonction et de signature via la rédaction d'un Arrêté correspondant pour viser toutes décisions relevant de ce domaine sur la Commune de Plouvorn.

Madame Estelle Combot bénéficiera d'une indemnité à ce titre. Celle-ci, au même titre que les indemnités des Maire et Adjointes au Maire est présentée au Conseil Municipal et est soumise à votre vote.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en**

Indemnités des Elus :

Monsieur Gilbert Miossec propose de fixer comme suit le montant des indemnités de fonction du Maire, Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux Délégués.

Le Maire :

52,65% de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 2.164,15 €/brut mensuel

Les Adjoints :

1er Adjoint au Maire : 21,38 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 878,82 €/brut mensuel

2ème Adjointe au Maire : 20,29 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 834,01 €/brut mensuel

3ème Adjoint au maire : 20,29 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 834,01 €/brut mensuel

4ème Adjointe au maire : 20,29 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 834,01 €/brut mensuel

5ème Adjoint au Maire : 20,29 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 834,01 €/brut mensuel

6ème Adjointe au Maire : 20,29 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 834,01 €/brut mensuel

La Conseillère Municipale déléguée :

8,5 % de l'indice brut 1027, actuel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit aujourd'hui : 349,39 €/brut mensuel

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

La présente décision est adoptée par les élus à l'unanimité des membres présents.

Délégations attribuées par le Conseil Municipal au Maire

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, il est donné au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée, à savoir les délégations présentées ci-dessous, lues par Monsieur le Maire Gilbert Miossec.

En conséquence, Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, reprend la lecture de l'ensemble des délégations.

1° D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites suivantes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires : emprunt de deux millions d'Euros maximum, sur une durée de quarante années maximum.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en Mairie de Neuvoth**

- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage (d'un montant inférieur à un seuil fixé par le conseil municipal) de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. A ce titre, le Maire est autorisé à exercer, dans l'hypothèse d'une délégation de l'Etablissement public de coopération intercommunale compétent, le droit de préemption urbain visé aux articles L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme, également dans l'hypothèse d'une procédure d'adjudication (article R.213-15 du code de l'urbanisme).
Le Maire est également autorisé à exercer le droit de préemption dans les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires définis aux articles L.212-1 et suivants.
Le Maire est également autorisé à déléguer l'exercice des droits de préemption dont la commune est titulaire à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de toute aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa L.213-3 du code de l'urbanisme.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées
contre elle, devant le tribunal judiciaire, la cour d'appel, la Cour de cassation, le tribunal administratif, la cour administrative d'appel et le Conseil d'Etat, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de dix mille Euros.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :
- a) accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.
- b) décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.
- c) décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.
- 18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la Loi N° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'Euros autorisé par le Conseil Municipal.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en**

- 21° D'exercer ou déléguer, en application de l'article L.240-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de priorité défini par l'article L.240-1 du même Code.
- 22° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du Code Rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- 28° D'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'Environnement.

Certaines délégations proposées posent question déclare Madame Morgane Kermoal, notamment la Numéro vingt portant sur la ligne de trésorerie. Le montant est porté à un million d'Euros alors qu'il était de quarante cent mille Euros précédemment. Pourquoi ?

Monsieur Gilbert Miossec donne la parole à Monsieur David Le Scanf qui explique l'augmentation du montant. Cette valeur supplémentaire est une souplesse donnée à Monsieur le Maire pour pouvoir honorer certaines dépenses relatives à des gros travaux. Les factures arrivent à échéance alors que les demandes de subvention sont longues à être honorées. Les quatre cent mille Euros ont été votés sur le dernier mandat. Là, il est proposé de passer à un million d'Euros. Ce montant sera utilisé en tout ou partie suivant l'état de la trésorerie. Puis il sera remboursé lors de l'encaissement des subventions. C'est une ligne de trésorerie, ce n'est pas un prêt.

Madame Morgane Kermoal poursuit : « quand on donne la délégation au Maire, c'est pour gagner du temps en fait. Pourquoi ce genre de travaux ne peuvent pas être soumis au Conseil Municipal ? C'est enlever de la compétence au Conseil Municipal ».

« Les projets sont débattus en commission. Les commissions sont faites pour ça. Après les décisions sont prises au Conseil Municipal. C'est de la facilité de gestion au quotidien » déclare Monsieur Nicolas Cadiou.

Monsieur David Le Scanf précise que « deux lignes de trésorerie ont été ouvertes et à chaque fois, on en a parlé en Commission des Finances ». Madame Morgane Kermoal reprend : le but de la transparence, c'est de communiquer avec la population car on n'a pas le droit de dire ce qui est dit en commission ». Monsieur Grégory Bodériou indique que « des décisions comme ça sont annoncées au Conseil suivant à chaque fois ».

Deuxième question de Madame Morgane Kermoal sur les demandes de subvention, soit le projet de délégation Numéro vingt-six. Monsieur Grégory Bodériou déclare que certaines organisations et collectivités demandent une délibération expresse du Conseil Municipal, alors que la seule délégation donnée au Maire suffit pour d'autres organismes. C'est vrai que tout le monde ne s'accorde pas à ce sujet.

La présente décision est adoptée par les élus avec les votes contre de Monsieur Philippe Guillerm et Madame Morgane Kermoal.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en Mairie de Plouven**

Election des membres élus du C.C.A.S

En accord avec le règlement intérieur du CCAS fixant à sept le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) issus du Conseil Municipal, en application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire Gilbert Miossec, expose que la moitié des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est précisé qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Il est précisé que, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Il est rappelé qu'il est Président de droit du C.C.A.S. et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste 1 : Nadia Crenn, Gisèle Le Gall, Véronique Boulaire, Armelle Pelhatre, Philippe Boulc'h, Nolwenn Kerriou, Laurence Trévien

Liste 2 : Philippe Guillerm, Philippe Bras, Morgane Kermoal

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de conseiller(s) présent(s) à l'appel n'ayant pas pris part au vote : aucun

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : vingt-trois

À déduire (bulletins blancs) : aucun

Nombre de suffrages exprimés : vingt-trois

Liste 1 : vingt

Liste 2 : trois

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) les élus suivants : Nadia Crenn, Gisèle Le Gall, Véronique Boulaire, Armelle Pelhatre, Philippe Boulc'h, Nolwenn Kerriou, Philippe Guillerm

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en Mairie de Fougères**

Charte de l' élu local

Monsieur Gilbert Miossec donne la parole à Madame Nadia Crenn qui donne lecture de la Charte de l'Elu Local, qui sera à signer par chaque membre du Conseil Municipal.

Elle est affichée dans la salle du Conseil à la Mairie.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévues aux Articles L.1111-13 et L. 1111-14 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ces dispositions constituent la charte de l'Elu Local.

Devoirs (article L.1111-13 du CGCT) :

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en Cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil
Du samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six en M**

Droits (article L.1111-14 du CGCT) :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'Article L. 382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux peuvent bénéficier, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code Pénal et des Lois spéciales.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'Article L.1111-13 sus-mentionnés.

Protection des données

Monsieur Gilbert Miossec donne à chaque élu un document à retourner dûment visé et portant sur l'acceptation de la collecte et de l'utilisation de leurs données personnelles (adresse, coordonnées téléphoniques et courriel) dans le cadre de leur mandat et de leur fonction d'élu sur Plouvorn, conformément à la réglementation sur la protection des données – RGPD.

Conflit d'intérêt

Monsieur Gilbert Miossec transmet également un document à chaque élu leur demandant expressément leur adhésion et participation dans toute association, structure, établissement public comme privé en lien actuel ou potentiellement à venir avec la commune de Plouvorn et pouvant porter atteinte au titre d'un conflit d'intérêt.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi dix-huit mai deux mil vingt-six

La séance est levée à onze heures vingt minutes.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	* <i>Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane
Délibération N° 2026 05 03	

Objet : Adoption des comptes de gestion de l'année deux mil vingt-cinq

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'adopter les comptes de gestion pour la Commune (61000), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800) dressés par les Service de Gestion Comptable de Morlaix pour l'exercice deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BODERIOU Grégory, Adjoint au Maire
Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	
Membres :	<i>Etaients présents :</i> BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE <i>*Absents excusés :</i> MIOSSEC Gilbert, BOULC'H Philippe, LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 20*	
<i>Pour :</i> 20	
<i>Abstention :</i>	
<i>Contre :</i>	
Délibération N° 2026 05 04	

Objet : Adoption des Comptes administratifs de l'exercice deux mil vingt-cinq

Les membres du Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice deux mil vingt-cinq, à savoir la Commune (61000), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800), après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

DONNENT ACTE de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE 61000		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 295 296,72	2 047 629,13
Déficit reporté		
Total Dépenses	2 295 296,72	2 047 629,13
Recettes	2 758 829,63	976 542,52
Excédent reporté	234 844,17	1 351 811,97
Total Recettes	2 993 673,80	2 328 354,49
Résultat cumulé	698 377,08	280 725,36

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 61400		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	150 851,36	
Déficit reporté	73 215,85	
Total Dépenses	224 067,21	-
Recettes	240 127,21	
Excédent reporté		
Total Recettes	240 127,21	-
Résultat cumulé	16 060,00	-

Lotissement KERRIOU 83800		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 922 218,60	1 634 634,66
Déficit reporté		1 278 129,30
Total Dépenses	1 922 218,60	2 912 763,96
Recettes	1 813 280,31	2 478 129,30
Excédent reporté	199 283,50	
Total Recettes	2 012 563,81	2 478 129,30
Résultat cumulé	90 345,21	- 434 634,66

ARRETTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour la Commune (6000), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800).

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance

Gilbert Miossec, Maire




REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE (M57) (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE

Numéro SIRET : 21290210000016

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I - INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		2993

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		2388985

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	740.24
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	971.67
3	Dépenses d'équipement brut / population	398.13
4	Encours de dette / population (2) (3)	1039.06
5	DGF / population	105.45
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.44
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.86
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.50
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1.07
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.23

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Resultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 342 925,85	4 171 287,53	1 330 587,53	A1 1 158 949,21
Investissement	2 047 629,13	1 412 457,90 (2)	1 096 611,53	A2 461 440,30
Dont 1068		435 915,38		
Fonctionnement	2 295 296,72	2 758 829,63 (3)	233 976,00	A3 697 508,91

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	755 783,00	III + IV	0,00	B1 -755 783,00
Investissement	I	755 783,00	III	0,00	B2 -755 783,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1		403 166,21
Investissement	A2 + B2		-294 342,70
Fonctionnement	A3 + B3		697 508,91

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	
	Dépenses engagées non mandatées	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	(i) 755 783,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (Ba,régle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	26 223,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	64 024,00
21	Immobilisations corporelles (3)	32 112,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	633 424,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	(ii) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1. (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

II
A

	DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 295 296,72	G	2 758 829,63
	Section d'investissement	B	2 047 629,13	H	1 412 457,90
			+		+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	233 976,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	1 096 611,53
			+		+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	4 342 925,85	= G + H + I + J	5 501 875,06
---	-----------------	--------------	-----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	755 783,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	755 783,00	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 295 296,72	= G + I + K	2 992 805,63
	Section d'investissement	= B + D + F	2 803 412,13	= H + J + L	2 509 069,43
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	5 098 708,85	= G + H + I + J + K + L	5 501 875,06

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE	
EQUILIBRE FINANCIER - INVESTISSEMENT	
B1	

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 80 801,73
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		520 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	12 375,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	200 425,45	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	192 000,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 425 869,24	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 830 670,33	700 801,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	193 169,44
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	216 958,80	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		216 958,80	193 169,44
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		2 047 629,13	893 971,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	82 571,35
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	82 571,35
III			IV
		0,00	82 571,35

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	II + IV	976 542,52
--------------	----------------	----------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement	V	0,00	VI	1 096 611,53
N-1 reporté			VII	435 915,38

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (10)		461 440,30
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 047 629,13
	II + IV + VI + VII	2 509 069,43

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER - FONCTIONNEMENT
B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	708 609,01	70 Prod., services, domaine, ventes diverses	120 421,29
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	952 940,45	73 Impôts et taxes (sauf 731)	206 809,57
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	472 878,68	74 Dotations et participations (1)	1 452 389,30
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	92 762,61
014 Atténuations de produits	1 280,98	013 Atténuations de charges (1)	14 493,12
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 135 709,12	Total recettes de gestion des services	2 758 542,90
66 Charges financières	77 016,25	76 Produits financiers	25,44
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	261,29
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	2 212 725,37	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	2 758 829,63

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	82 571,35	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	82 571,35	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
I + III	2 295 296,72	II + IV	2 758 829,63

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté
		VI	233 976,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
I + III + V	2 295 296,72	II + IV + VI	2 992 805,63

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (4)	
697 508,91	

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II - PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE - DEPENSES

C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 16 958,80	0,00	2 16 958,80
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
19	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	12 375,60	0,00	12 375,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	200 425,45	0,00	200 425,45
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	192 000,04	0,00	192 000,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	1 425 869,24	0,00	1 425 869,24
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		2 047 629,13	0,00	2 047 629,13
		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté 0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	708 609,01	0,00	708 609,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	952 940,45	0,00	952 940,45
014	Atténuations de produits	1 280,98	0,00	1 280,98
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	472 878,68	0,00	472 878,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	77 016,25	0,00	77 016,25
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	82 571,35	82 571,35
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		2 212 725,37	82 571,35	2 295 296,72
		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

Pour information D 002 Résultat négatif reporté 0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE - RECETTES

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	193 169,44	0,00	193 169,44
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	180 801,73	0,00	180 801,73
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	520 000,00	0,00	520 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régl. opérations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	82 571,35	82 571,35
29	Dépreciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépreciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépreciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépreciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		893 971,17	82 571,35	976 542,52
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 435 915,38

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté 1 096 611,53

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	14 493,12	0,00	14 493,12
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 421,29	0,00	120 421,29
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	206 809,57	0,00	206 809,57
731	Fiscalité locale	1 452 389,30	0,00	1 452 389,30
74	Dotations et participations (8)	871 667,01	0,00	871 667,01
75	Autres produits de gestion courante (8)	92 762,61	0,00	92 762,61
76	Produits financiers	25,44	0,00	25,44
77	Produits spécifiques (8)	261,29	0,00	261,29
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		2 758 829,63	0,00	2 758 829,63
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

Pour information R002 Résultat positif reporté 233 976,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	3 010 636,00	2 047 629,13	755 783,00	207 223,87	0,00	2 047 629,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporables (sauf 204)	69 405,00	12 375,60	26 223,00	30 806,40	0,00	12 375,60
204 Subventions d'équipement versées (7)	270 790,00	200 425,45	64 024,00	6 340,55	0,00	200 425,45
21 Immobilisations corporelles	241 789,00	192 000,04	32 112,00	1 767,96	0,00	192 000,04
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 168 652,00	1 425 869,24	633 424,00	109 358,76	0,00	1 425 869,24
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 750 636,00	1 830 670,33	755 783,00	164 182,67	0,00	1 830 670,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	260 000,00	216 958,80	0,00	43 041,20	0,00	216 958,80
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	260 000,00	216 958,80	0,00	43 041,20	0,00	216 958,80
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 010 636,00	2 047 629,13	755 783,00	207 223,87	0,00	2 047 629,13
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 010 636,00	2 047 629,13	755 783,00	207 223,87	0,00	2 047 629,13

III

A

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 094 739,83	1 412 457,90	0,00	682 281,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	736 311,45	180 801,73	0,00	555 509,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	521 274,00	520 000,00	0,00	1 274,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 257 585,45	700 801,73	0,00	556 783,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	647 154,38	629 084,82	0,00	18 069,56
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		647 154,38	629 084,82	0,00	18 069,56
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 904 739,83	1 329 886,55	0,00	574 853,28
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	100 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	90 000,00	82 571,35		7 428,65
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		190 000,00	82 571,35		7 428,65
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		915 896,17			
Total des recettes d'investissement cumulées		3 010 636,00	2 509 069,43	0,00	501 566,57

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV 95 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 - "produit des cessions d'immobilisations").

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	3 010 636,00	2 047 629,13	755 783,00	207 223,87	0,00	2 047 629,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 405,00	12 375,60	26 223,00	30 806,40	0,00	12 375,60
2031 Frais d'études	64 272,00	10 176,00	22 882,00	31 214,00	0,00	10 176,00
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	5 133,00	2 199,60	3 341,00	-407,60	0,00	2 199,60
204 Subventions d'équipement versées (9)	270 790,00	200 425,45	64 024,00	6 340,55	0,00	200 425,45
204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	262 027,00	191 662,58	64 024,00	6 340,42	0,00	191 662,58
2046 Attributions compensation investissement	8 763,00	8 762,87	0,00	0,13	0,00	8 762,87
21 Immobilisations corporelles	241 789,00	192 000,04	32 112,00	17 676,96	0,00	192 000,04
2111 Terrains nus	22 138,00	2 503,35	17 739,00	1 895,65	0,00	2 503,35
21318 Autres bâtiments publics	25 065,00	4 980,39	5 637,00	14 447,61	0,00	4 980,39
2152 Installations de voirie	29 845,00	20 313,63	8 736,00	795,37	0,00	20 313,63
21534 Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731 Matériel roulant	2 252,00	2 133,00	0,00	119,00	0,00	2 133,00
215738 Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578 Autre matériel technique	135 731,00	135 730,20	0,00	0,80	0,00	135 730,20
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	14 945,00	16 437,53	0,00	-1 492,53	0,00	16 437,53
21831 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	4 615,00	4 669,70	0,00	-54,70	0,00	4 669,70
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	7 198,00	5 232,24	0,00	1 965,76	0,00	5 232,24
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 168 652,00	1 425 869,24	633 424,00	109 358,76	0,00	1 425 869,24
2312 Agencements et aménagements de terrains	148 602,00	0,00	39 244,00	109 358,00	0,00	0,00
2313 Constructions	1 551 320,00	1 044 835,58	506 484,00	0,42	0,00	1 044 835,58
2315 Install., matériel et outill. technique	468 730,00	381 033,66	87 696,00	0,34	0,00	381 033,66
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 750 636,00	1 830 670,33	755 783,00	164 182,67	0,00	1 830 670,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	260 000,00	216 958,80	0,00	43 041,20	216 958,80
1641	Emprunts en euros	250 000,00	206 958,80	0,00	43 041,20	206 958,80
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	260 000,00	216 958,80	0,00	43 041,20	0,00	216 958,80
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 010 636,00	2 047 629,13	755 783,00	207 223,87	0,00	2 047 629,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 094 739,83	1 412 457,90	0,00	682 281,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	736 311,45	180 801,73	0,00	555 509,72
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 158,00	25 300,00	0,00	-12 142,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	59 616,00	29 808,00	0,00	29 808,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	275 000,00	52 500,00	0,00	222 500,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	20 000,00	0,00	-20 000,00
1348	Autres fonds non transférables	238 537,45	48 193,73	0,00	190 343,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	521 274,00	520 000,00	0,00	1 274,00
1641	Emprunts en euros	521 274,00	520 000,00	0,00	1 274,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 257 585,45	700 801,73	0,00	556 783,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	647 154,38	629 084,82	0,00	18 069,56
10222	FCTVA	186 239,00	188 649,24	0,00	-2 410,24
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	4 520,20	0,00	20 479,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	435 915,38	435 915,38	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		647 154,38	629 084,82	0,00	18 069,56
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 904 739,83	1 329 886,55	0,00	574 853,28

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	90 000,00	82 571,35	7 428,65
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	81 237,00	73 808,48	7 428,52
28046	Attributions compensation investissement	8 763,00	8 762,87	0,13
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		190 000,00	82 571,35	107 428,65

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tilrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Saut 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	3 041 743,00	2 295 296,72	0,00	0,00	746 446,28	0,00	2 295 296,72
011	Charges à caractère général (3)	881 295,00	708 609,01	0,00	0,00	1 72 685,99	0,00	708 609,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 112 840,00	952 940,45	0,00	0,00	159 899,55		952 940,45
014	Atténuations de produits	4 000,00	1 280,98	0,00	0,00	2 719,02		1 280,98
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	737 608,00	472 878,68	0,00	0,00	264 729,32	0,00	472 878,68
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 735 743,00	2 135 709,12	0,00	0,00	600 033,88	0,00	2 135 709,12
66	Charges financières	103 000,00	77 016,25	0,00	0,00	25 983,75		77 016,25
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00	0,00			3 000,00		0,00
	Total des dépenses financières	116 000,00	77 016,25	0,00	0,00	38 983,75		77 016,25
	Total des dépenses réelles	2 851 743,00	2 212 725,37	0,00	0,00	639 017,63	0,00	2 212 725,37
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	90 000,00	82 571,35			7 428,65		82 571,35
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	190 000,00	82 571,35			107 428,65		82 571,35
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 041 743,00	2 295 296,72	0,00	0,00	746 446,28	0,00	2 295 296,72

(1) Dépenses engagées non mandatées.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	2 806 898,83	2 758 829,63	0,00	0,00	48 069,20
013	Atténuations de charges (3)	0,00	14 493,12	0,00	0,00	-14 493,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		120 421,29	0,00	0,00	22 185,54
73	Impôts et taxes (sauf 731)		206 809,57	0,00	0,00	-1 455,57
731	Fiscalité locale		1 452 389,30	0,00	0,00	135 085,70
74	Dotations et participations (3)		871 667,01	0,00	0,00	-85 733,01
75	Autres produits de gestion courante (3)		92 762,61	0,00	0,00	-50 319,61
	Total des recettes de gestion des services	2 763 812,83	2 758 542,90	0,00	0,00	5 269,93
76	Produits financiers		25,44	0,00	0,00	-25,44
77	Produits spécifiques (3)		261,29	0,00	0,00	42 824,71
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)		0,00			0,00
	Total des recettes financières	43 086,00	286,73	0,00	0,00	42 799,27
	Total des recettes réelles	2 806 898,83	2 758 829,63	0,00	0,00	48 069,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)		0,00			0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (6)		0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	234 844,17				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 041 743,00	2 992 805,63	0,00	0,00	48 937,37
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	3 041 743,00	2 295 296,72	0,00	0,00	746 446,28	0,00	2 295 296,72
011	Charges à caractère général (4)	881 295,00	708 609,01	0,00	0,00	172 685,99	0,00	708 609,01
605	Achats de matériel, équip. et travaux	60 714,00	38 291,40	0,00	0,00	22 422,60	0,00	38 291,40
60611	Eau et assainissement	12 000,00	14 128,15	0,00	0,00	-2 128,15	0,00	14 128,15
60612	Energie - Electricité	100 000,00	99 605,22	0,00	0,00	394,78	0,00	99 605,22
60621	Combustibles	40 000,00	30 519,30	0,00	0,00	9 480,70	0,00	30 519,30
60622	Carburants	30 000,00	27 629,75	0,00	0,00	2 370,25	0,00	27 629,75
60624	Produits de traitement	0,00	82,75	0,00	0,00	-82,75	0,00	82,75
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	5 390,45	0,00	0,00	2 609,55	0,00	5 390,45
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	2 953,60	0,00	0,00	5 046,40	0,00	2 953,60
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	19 351,55	0,00	0,00	-4 351,55	0,00	19 351,55
60636	Habillage et vêtements de travail	8 000,00	4 825,64	0,00	0,00	3 174,36	0,00	4 825,64
6064	Fournitures administratives	10 000,00	8 614,47	0,00	0,00	1 385,53	0,00	8 614,47
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	9 484,45	0,00	0,00	515,55	0,00	9 484,45
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	10 297,87	0,00	0,00	702,13	0,00	10 297,87
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	52 662,47	0,00	0,00	-2 662,47	0,00	52 662,47
61358	Autres	40 000,00	17 686,85	0,00	0,00	22 313,15	0,00	17 686,85
61521	Entretien terrains	84 000,00	80 736,83	0,00	0,00	3 263,17	0,00	80 736,83
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	28 725,01	0,00	0,00	21 274,99	0,00	28 725,01
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	4 065,96	0,00	0,00	15 934,04	0,00	4 065,96
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	25 952,07	0,00	0,00	-10 952,07	0,00	25 952,07
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	23 387,79	0,00	0,00	16 612,21	0,00	23 387,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	6 198,33	0,00	0,00	3 801,67	0,00	6 198,33
6156	Maintenance	30 000,00	21 876,39	0,00	0,00	8 123,61	0,00	21 876,39
6161	Multirisques	19 000,00	18 651,41	0,00	0,00	348,59	0,00	18 651,41
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	17 644,00	17 643,33	0,00	0,00	0,67	0,00	17 643,33
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	2 005,50	0,00	0,00	994,50	0,00	2 005,50
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	4 589,57	0,00	0,00	410,43	0,00	4 589,57
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	3 446,15	0,00	0,00	-446,15	0,00	3 446,15
6188	Autres frais divers	6 000,00	1 268,40	0,00	0,00	4 731,60	0,00	1 268,40
62268	Autres honoraires, conseils	20 000,00	5 391,91	0,00	0,00	14 608,09	0,00	5 391,91

COMMUNE (N157) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	3 456,00	0,00	0,00	1 544,00	0,00	3 456,00
6228	Divers	12 000,00	7 628,50	0,00	0,00	4 371,50	0,00	7 628,50
6231	Annonces et insertions	2 000,00	85,97	0,00	0,00	1 914,03	0,00	85,97
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	779,29	0,00	0,00	4 220,71	0,00	779,29
6234	Réceptions	13 000,00	10 983,81	0,00	0,00	2 016,19	0,00	10 983,81
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	4 318,06	0,00	0,00	5 681,94	0,00	4 318,06
6237	Publications	0,00	5 748,00	0,00	0,00	-5 748,00	0,00	5 748,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	800,00	1 257,00	0,00	0,00	-457,00	0,00	1 257,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	3 213,45	0,00	0,00	1 786,55	0,00	3 213,45
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	24 726,13	0,00	0,00	-4 726,13	0,00	24 726,13
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	529,80	0,00	0,00	1 470,20	0,00	529,80
6281	Concours divers (cotisations)	1 245,00	1 244,11	0,00	0,00	0,89	0,00	1 244,11
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	33 071,82	0,00	0,00	16 928,18	0,00	33 071,82
6284	Redevances pour services rendus	10 814,00	10 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 814,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 578,00	1 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 578,00
6288	Autres services extérieurs	7 000,00	4 084,02	0,00	0,00	2 915,98	0,00	4 084,02
63512	Taxes foncières	8 000,00	8 029,00	0,00	0,00	-29,00	0,00	8 029,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	488,40	0,00	0,00	11,60	0,00	488,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	1 111,08	0,00	0,00	-1 111,08	0,00	1 111,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 112 840,00	952 940,45	0,00	0,00	159 899,55		952 940,45
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	8 695,10	0,00	0,00	-6 695,10		8 695,10
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	512,87	0,00	0,00	487,13		512,87
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPPT	14 000,00	12 867,54	0,00	0,00	1 132,46		12 867,54
64111	Rémunération principale titulaires	600 000,00	528 743,36	0,00	0,00	71 256,64		528 743,36
64131	Rémunérations	200 000,00	141 204,38	0,00	0,00	58 795,62		141 204,38
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	98 954,21	0,00	0,00	11 045,79		98 954,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 000,00	145 739,48	0,00	0,00	-10 739,48		145 739,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	5 962,41	0,00	0,00	2 037,59		5 962,41
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	3 931,00	0,00	0,00	31 069,00		3 931,00
6458	Cois. aux autres organismes sociaux	5 000,00	4 362,00	0,00	0,00	638,00		4 362,00

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR-N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	288,10	0,00	0,00	1 711,90		288,10
6478	Autres charges sociales diverses	840,00	1 680,00	0,00	0,00	-840,00		1 680,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	1 280,98	0,00	0,00	2 719,02		1 280,98
7391111	Dégrav. TFPNB / jeunes agriculteurs	1 000,00	481,00	0,00	0,00	519,00		481,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	3 000,00	799,98	0,00	0,00	2 200,02		799,98
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	737 608,00	472 878,68	0,00	0,00	264 729,32	0,00	472 878,68
65311	Indemnités de fonction	76 000,00	74 656,88	0,00	0,00	1 343,12	0,00	74 656,88
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	3 120,00	0,00	0,00	880,00	0,00	3 120,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00	7 569,84	0,00	0,00	930,16	0,00	7 569,84
65315	Formation	15 200,00	650,00	0,00	0,00	14 550,00	0,00	650,00
653172	Cotis.fonds financ. allocation fin mandat	100,00	50,90	0,00	0,00	49,10	0,00	50,90
6553	Service d'incendie	883,00	822,04	0,00	0,00	60,96	0,00	822,04
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	5 965,77	0,00	0,00	14 034,23	0,00	5 965,77
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	128 835,00	128 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 835,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	245 014,00	251 205,71	0,00	0,00	-6 191,71	0,00	251 205,71
65821	Déficit des budgets annexes administrati	233 976,00	0,00	0,00	0,00	233 976,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	2,54	0,00	0,00	97,46	0,00	2,54
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 735 743,00	2 135 709,12	0,00	0,00	600 033,88	0,00	2 135 709,12
66	Charges financières	103 000,00	77 016,25	0,00	0,00	25 983,75		77 016,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	71 104,06	0,00	0,00	28 895,94		71 104,06
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	5 912,19	0,00	0,00	-2 912,19		5 912,19
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00	0,00			3 000,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 000,00	0,00			3 000,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		116 000,00	77 016,25	0,00	0,00	38 983,75		77 016,25

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des dépenses réelles		2 851 743,00	2 212 725,37	0,00	0,00	639 017,63	0,00	2 212 725,37
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	90 000,00	82 571,35			7 428,65		82 571,35
6811	Dot. amort. immos incorporelles	90 000,00	82 571,35			7 428,65		82 571,35
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		190 000,00	82 571,35			107 428,65		82 571,35

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Dépenses engagées non mandatées.
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
 (6) Les comptes 68 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
 (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	2 806 898,83	2 758 829,63	0,00	0,00	48 069,20
013	Atténuations de charges (4)	0,00	14 493,12	0,00	0,00	-14 493,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	13 885,50	0,00	0,00	-13 885,50
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	607,62	0,00	0,00	-607,62
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	142 606,83	120 421,29	0,00	0,00	22 185,54
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 131,83	3 430,00	0,00	0,00	2 701,83
70323	Red. occupation dom. public	7 500,00	5 590,22	0,00	0,00	1 909,78
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	2 000,00	4 831,64	0,00	0,00	-2 831,64
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500,00	495,00	0,00	0,00	5,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	211,18	0,00	0,00	-211,18
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	2 566,50	0,00	0,00	433,50
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	120 000,00	98 117,08	0,00	0,00	21 882,92
70878	Remb. frais par des tiers	475,00	3 696,60	0,00	0,00	-3 221,60
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 000,00	1 483,07	0,00	0,00	1 516,93
73	Impôts et taxes (sauf 731)	205 354,00	206 809,57	0,00	0,00	-1 455,57
73211	Attribution de compensation	51 297,00	51 297,20	0,00	0,00	-0,20
73212	Dotation de solidarité communautaire	30 579,00	30 361,00	0,00	0,00	218,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 478,00	50 478,00	0,00	0,00	0,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTIO	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
7323	Revers. pré. / jeux et paris hippiques	3 000,00	3 562,53	0,00	0,00	-562,53
738	Autres impôts et taxes	0,00	71 110,84	0,00	0,00	-71 110,84
731	Fiscalité locale	1 587 475,00	1 452 389,30	0,00	0,00	135 085,70
73111	Impôts directs locaux	1 546 975,00	1 434 293,00	0,00	0,00	112 682,00
73118	Autres contributions directes	0,00	1 128,00	0,00	0,00	-1 128,00
73154	Droits de place	40 500,00	16 968,30	0,00	0,00	23 531,70
74	Dotations et participations (4)	785 934,00	871 667,01	0,00	0,00	-85 733,01
74111	Dotation forfaitaire des communes	315 628,00	640 263,00	0,00	0,00	-324 635,00
741121	DSR des communes	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
741127	DNP des communes	32 770,00	0,00	0,00	0,00	32 770,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
744	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	333,00	0,00	0,00	-333,00
74751	Participation GFP de rattachement	1 220,00	1 366,29	0,00	0,00	-146,29
747888	Autres	0,00	11 265,84	0,00	0,00	-11 265,84
748311	Compens. pertes bases imposition CET	0,00	2 642,00	0,00	0,00	-2 642,00
74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	100 103,00	97 461,00	0,00	0,00	2 642,00
7484	Dotation de recensement	5 935,00	5 935,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	4 000,00	9 500,00	0,00	0,00	-5 500,00
74888	Autres	121 278,00	102 900,88	0,00	0,00	18 377,12
75	Autres produits de gestion courante (4)	42 443,00	92 762,61	0,00	0,00	-50 319,61
752	Revenus des immeubles	41 920,00	45 794,98	0,00	0,00	-3 874,98
756	Libéralités reçues	0,00	8 864,58	0,00	0,00	-8 864,58
75888	Autres	523,00	38 103,05	0,00	0,00	-37 580,05
	Total des recettes de gestion des services	2 763 812,83	2 758 542,90	0,00	0,00	5 269,93
76	Produits financiers	0,00	25,44	0,00	0,00	-25,44
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	25,44	0,00	0,00	-25,44
77	Produits spécifiques (4)	43 086,00	261,29	0,00	0,00	42 824,71
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	261,29	0,00	0,00	4 738,71
775	Produits des cessions d'immobilisations	38 086,00	0,00	0,00	0,00	38 086,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles	2 806 898,83	2 758 829,63	0,00	0,00	48 069,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Participation des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assilées (Total)					100 000,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					100 000,00									
E35	CAF	02/05/2016	2016-05-25	01/05/2017	100 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 445 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 879 138,94				220 774,28	66 537,49	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 879 138,94				220 774,28	66 537,49	0,00	0,00	0,00
10001200339	N	0,00	A-1	643 379,93	10,50	F		65 687,79	4 017,49	0,00	0,00	0,00
29-5036956L VAPLOUVO	N	0,00	A-1	688 000,00	22,50	F		32 000,00	25 134,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT N°41164 - LIGNE DE PRE	N	0,00	A-1	474 500,00	19,50	F		26 000,00	10 939,50	0,00	0,00	0,00
DD08463137	N	0,00	A-1	780 000,00	16,00	F		52 000,00	23 157,19	0,00	0,00	0,00
DD08463137	N	0,00	A-1	118 887,42	11,00	F		11 162,26	1 450,84	0,00	0,00	0,00
DD08463236	N	0,00	A-1	174 371,59	6,00	F		33 924,23	1 838,47	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1686 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				10 000,00	0,00		0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				10 000,00	0,00		0,00	0,00
E35	N	0,00	A-1	0,00	1,00	F		0,000	0,00		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
Total général		0,00		2 879 138,94				230 774,28	66 537,49		0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro						Autres indices
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	2 879 138,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	0
(F) Autres types de structures	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

**IV
B7.4**

CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	183 495,97
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	297 311,77
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	480 807,74
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 597 309,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	18,51

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - CA - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (K)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

IV

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			1 813 122,53	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			1 813 122,53	0,00	
21/04/2009	AMENAGEMENT VOIRIE BOURG	30/036/31	27 540,80	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	99 551,90	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	14 740,51	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	6 850,27	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	10 750,22	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	6 893,49	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	674,60	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	1 044,01	0,00	0
07/01/2019	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	31/036/31	20 655,60	0,00	0
31/05/2022	PARTICIPATION REFECTION RESEAU ELECTRIQU	30/069/30	2 359,40	0,00	0
03/04/2023	ETUDE BARRAGE PLAN D'EAU	10/016/24	3 126,00	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	908,46	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	16 203,62	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	48 570,72	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	8 114,40	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	578,17	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	-16 203,62	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	17 056,44	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	88 939,24	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	65 654,46	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,24	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,22	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	520,36	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	853,31	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	18 953,95	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 956,61	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	492,54	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	37 753,84	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	41 173,76	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	10 307,29	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumuli des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	791,77	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	20 591,02	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	4 039,99	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	433,96	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	25 236,72	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	22 662,26	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	49 925,10	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	24 690,37	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	13 294,26	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	31 587,96	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	6 865,70	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	722,62	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	6 236,86	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	-6 865,70	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	6 865,70	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	76 320,00	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	492,18	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	6 708,66	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	11 985,41	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	59 534,04	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	-6 865,70	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	3 925,30	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 956,61	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	6 865,70	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	915,49	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	666,83	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,23	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	36 451,47	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	45 500,00	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	1 200,85	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	24 702,85	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	4 714,45	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	667,86	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	3 990,08	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	19 421,36	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	18 693,94	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	23 582,51	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	2 534,24	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	15 929,31	0,00	0
15/01/2024	MO NOUVEAU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIR	20/001/64	604,31	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumuli des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
13/06/2024	REFONTE RESEAUX EP RUE CTAINE DE MENOU E	30/108/31	64 743,19	0,00	0
13/06/2024	REFONTE RESEAUX EP RUE CTAINE DE MENOU E	30/108/31	34 220,77	0,00	0
13/06/2024	REFONTE RESEAUX EP RUE CTAINE DE MENOU E	30/108/31	38 500,56	0,00	0
27/08/2024	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	80/133/48	468,31	0,00	0
05/11/2024	ACQUISITION SIGNALISATIONS ESPACE RURAL	80/148/30	2 470,63	0,00	0
05/11/2024	ACQUISITION SIGNALISATIONS ESPACE RURAL	80/148/30	6 669,30	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	1 177 758,78	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	17 603,39	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	45 802,07	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	4 427,23	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	7 850,95	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	10 694,24	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	4 665,36	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	17 040,24	0,00	0
26/11/2024	PROGRAMME VOIRIE 2024-2027	30/072/30	1 895,02	0,00	0
28/01/2025	TRAVAUX EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE BASS	31/000/64	9 246,53	0,00	0
28/02/2025	ETUDE HISTORIQUE DIAGNOSTIC CHAPELLE DE	20/027/33	7 050,00	0,00	0
28/04/2025	ACQUISITION D'UN ROBOT TONTE	40/000/29	10 736,00	0,00	0
15/05/2025	DEPOSE DE DEUX POINTS LUMINEUX CANTINE-E	31/001/64	601,78	0,00	0
15/05/2025	ACQUISITION PASSERELLE AU PLAN DEAU	80/134/24	4 980,39	0,00	0
26/05/2025	GYROPHARE FOURGON JUMPER CITROEN	50/020/31	2 133,00	0,00	0
26/05/2025	SONO EXTERIEURE TERRAIN DE FOOTBALL GUY	80/003/29	18 370,20	0,00	0
04/06/2025	ACQUISITION DE TABLES ATELIER MANUEL	80/000/53	1 018,68	0,00	0
04/06/2025	PROJETEL TERRAIN GUY DE REALS	80/004/29	117 360,00	0,00	0
04/06/2025	MATERIEL SPORTIF PLAN DEAU	80/135/24	504,58	0,00	0
11/06/2025	PADDE PLAN DEAU	80/136/24	623,90	0,00	0
11/06/2025	DESHERBEUR MECANIQUE BIN WALK	40/025/31	3 484,41	0,00	0
11/06/2025	COMPRESSEUR 3CV 10 BARS 100L	40/026/30	280,41	0,00	0
11/06/2025	SCIE RECIPRO 18 VLI-IION	80/110/99	143,91	0,00	0
11/06/2025	GRIGNOTEUSE 18V LI-IION MAKITA	40/026/31	366,00	0,00	0
08/07/2025	FRAIS DE BORNAGE TERRAIN A TRIEVIN	10/031/30	1 488,00	0,00	0
17/07/2025	ECLAIRAGE SALLE DE TENNIS ESPACE JACQUES	20/041/20	41 542,45	0,00	0
18/08/2025	MO TRAVAUX BATIMENT A DISPOSITION ECOLE	20/030/18	15 390,00	0,00	0
18/08/2025	MO TRAVAUX BATIMENT A DISPOSITION ECOLE	20/030/18	1 695,00	0,00	0
18/08/2025	MO TRAVAUX BATIMENT A DISPOSITION ECOLE	20/030/18	2 025,00	0,00	0
18/08/2025	ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	80/157/31	6 171,54	0,00	0
18/08/2025	ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	80/157/31	188,96	0,00	0
18/08/2025	ACQUISITION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	60/069/10	4 669,70	0,00	0
17/09/2025	FRAIS ACTE ECHANGE PARCELLES A MENESCOF	10/032/30	745,35	0,00	0
22/09/2025	DIAGNOSTIC ETAT CHAPELLE LAMBADER SUIVI	20/028/33	14 040,00	0,00	0
22/09/2025	DIAGNOSTIC ETAT CHAPELLE LAMBADER SUIVI	20/028/33	2 760,00	0,00	0
29/09/2025	ACQUISITION TRACEUR TERRAIN DE FOOTBALL	40/001/29	1 426,80	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumuli des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/10/2025	ACQUISITION DE POT DE FLEURS	80/158/31	2 616,77	0,00	0
27/10/2025	REMPACEMENT ECLAIRAGE SALLE DE HANDBALL	20/035/35	35 699,39	0,00	0
04/11/2025	FRAIS DE BORNAGE TERRAIN A QUILLIGUIEN	10/033/30	270,00	0,00	0
14/11/2025	TRAVAUX DE SIGNALISATION SUR VOIRIE	30/11/31	4 813,20	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV - ANNEXES	ANNEXES BUDGETAIRES	EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1
IV			

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	915 896,17
	Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-884 290,34
	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	31 605,83

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	Affection au 1068 (C)	435 915,38
	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	31 605,83
	Solde I) Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	467 521,21

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Total	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	(c = a + b)
		(a)	(b)	
	Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	260 000,00	216 958,80	755 783,00
	Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	401 239,00	275 740,79	0,00
	Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	141 239,00	58 781,99	-755 783,00
	Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	915 896,17		1 096 611,53
	Affection au 1068 (C)	435 915,38	435 915,38	435 915,38
	Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 351 811,55		1 532 526,91
	Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte			835 525,90

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"
 (2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
 (3) Mandats et litres émis
 (4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV - ANNEXES

D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
BRAS PHILIPPE	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE	325,00	24/04/2025 A BREST	LES MARCHES PUBLICS
MOSSEC GILBERT	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE	325,00	01/07/2025 A BREST	COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE EN PERIODE ELECTORALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (M57) (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE

Numéro SIRET : 21290210000180

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	150 851,36	240 127,21	-73 215,85 A1	16 060,00
Investissement	0,00	0,00 (2)	0,00 A2	0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	150 851,36	240 127,21 (3)	-73 215,85 A3	16 060,00

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		
		III + IV	0,00 B1	0,00
TOTAL des RAR		0,00 III	0,00 B2	0,00
Investissement		0,00 IV	0,00 B3	0,00
Fonctionnement				

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	(6)
TOTAL	16 060,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	16 060,00

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		
		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	150 851,36	240 127,21
Section d'investissement	0,00	0,00
	+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	73 215,85	(si excédent)
Report en section d'investissement (001)	0,00	(si excédent)
	+	+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	= G + H + I + J
	224 067,21	240 127,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L
	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	= G + I + K
Section de fonctionnement	224 067,21	240 127,21
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L
	224 067,21	240 127,21

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE	
II	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	46 630,64	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	69 003,05
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	103 380,72	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
014 Atténuations de produits d'élus	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	74 Dotations et participations (1)	171 120,26
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	3,90
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	150 011,36	Total recettes de gestion des services	240 127,21
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	840,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	150 851,36	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	240 127,21

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV
150 851,36		240 127,21	

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI
73 215,85		0,00	

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI
224 067,21		240 127,21	

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (4)	16 060,00
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II - PRESENTATION GENERALE	
II	BALANCE GENERALE - DEPENSES
C1	

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
Opérations réelles (1)				
Opérations d'ordre (2)				
TOTAL Réalisé				

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	46 630,64	0,00	46 630,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	103 380,72	0,00	103 380,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	840,00	0,00	840,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		150 851,36	0,00	150 851,36
Opérations réelles (1)				
Opérations d'ordre (2)				
TOTAL Réalisé				

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	73 215,85
---	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Hors chapitres opérations.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE	
II	BALANCE GENERALE - RECETTES
C2	

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	69 003,05	0,00	69 003,05
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (8)	171 120,26	0,00	171 120,26
75	Autres produits de gestion courante (8)	3,90	0,00	3,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		240 127,21	0,00	240 127,21

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	208 500,00	150 851,36	0,00	0,00	57 648,64	0,00	150 851,36
011	Charges à caractère général (3)	74 660,00	46 630,64	0,00	0,00	28 029,36	0,00	46 630,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	131 000,00	103 380,72	0,00	0,00	27 619,28		103 380,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	207 660,00	150 011,36	0,00	0,00	57 648,64	0,00	150 011,36
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00		840,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00		840,00
	Total des dépenses réelles	208 500,00	150 851,36	0,00	0,00	57 648,64	0,00	150 851,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	73 216,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	281 716,00	224 067,21	0,00	0,00	57 648,79	0,00	150 851,36

(1) Dépenses engagées non mandalées.

III – ADOPTION DU CA		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B	

RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 063,00	69 003,05	0,00	0,00	33 059,95
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	179 653,00	171 120,26	0,00	0,00	8 532,74
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	3,90	0,00	0,00	-3,90
	Total des recettes de gestion des services	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (M57) - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CA - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65748	Subv.foncl.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	207 660,00	150 011,36	0,00	0,00	57 648,64	0,00	150 011,36
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00		840,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00		840,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00
	Total des dépenses réelles	208 500,00	150 851,36	0,00	0,00	57 648,64	0,00	150 851,36
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 063,00	69 003,05	0,00	0,00	33 059,95
70632	Redevances services à caractère loisir	102 063,00	69 003,05	0,00	0,00	33 059,95
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	179 653,00	171 120,26	0,00	0,00	8 532,74
74718	Autres participations Etat	45 000,00	45 947,26	0,00	0,00	-947,26
7473	Participation départements	0,00	520,00	0,00	0,00	-520,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	119 653,00	119 653,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	3,90	0,00	0,00	-3,90
75888	Autres	0,00	3,90	0,00	0,00	-3,90
	Total des recettes de gestion des services	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles	281 716,00	240 127,21	0,00	0,00	41 588,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE

Numéro SIRET : 21290210000198

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET

II
A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 922 218,60	G	1 813 280,31
	Section d'investissement	B	1 634 634,66	H	2 478 129,30
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	199 283,00
	Report en section d'investissement (001)	D	1 278 129,49	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 834 982,75	= G + H + I + J	4 490 692,61

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 922 218,60	= G + I + K	2 012 563,31
	Section d'investissement	= B + D + F	2 912 764,15	= H + J + L	2 478 129,30
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 834 982,75	= G + H + I + J + K + L	4 490 692,61

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice (telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II - PRESENTATION GENERALE	
B1	EQUILIBRE FINANCIER - INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	1 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		180 000,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		180 000,00	1 200 000,00
040	Opérations ordre trans. entre sections (8) (9)	1 454 634,66	1 278 129,30
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		1 454 634,66	1 278 129,30
III		1 454 634,66	
IV			1 278 129,30

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 634 634,66	II + IV	2 478 129,30
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 278 129,49	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 912 764,15	II + IV + VI + VII	2 478 129,30
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (10)		-434 634,85		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Saut 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) $DI\ 040 = RF\ 042 - DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE	
B2	EQUILIBRE FINANCIER - FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	620 443,44	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	254 100,65
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
014 Atténuations de produits d'élus	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	74 Dotations et participations (1)	104 545,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
66 Charges financières	23 645,86	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	620 443,44	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	358 645,65
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	620 443,44	Total recettes de gestion des services	358 645,65
66 Charges financières	23 645,86	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	644 089,30	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	358 645,65

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 278 129,30	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 454 634,66
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 278 129,30	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 454 634,66

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV
1 922 218,60		1 813 280,31	

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI
199 283,00		199 283,00	

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI
1 922 218,60		2 012 563,31	

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (4)	90 344,71
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II - PRESENTATION GENERALE	
II	BALANCE GENERALE - DEPENSES
C1	

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180 000,00	0,00	180 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) budgétaire	0,00	0,00	0,00
19	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	1 454 634,66	1 454 634,66
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		180 000,00	1 454 634,66	1 634 634,66
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté		1 278 129,49
--	--	--------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	620 443,44		620 443,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	23 645,86	0,00	23 645,86
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	1 278 129,30	1 278 129,30
Dépenses de fonctionnement - Total		644 089,30	1 278 129,30	1 922 218,60
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé

Pour information D 002 Résultat négatif reporté		0,00
---	--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		III			A
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	Chapitre				
	TOTAL	3 536 890,00	2 478 129,30	0,00	1 058 760,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
021	Virlement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 227 686,00	1 278 129,30	0,00	949 556,70
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	2 227 686,00	1 278 129,30	0,00	949 556,70
	Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement cumulées	3 536 890,00	2 478 129,30	0,00	1 058 760,70

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N°1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 258 760,00	1 634 634,66	0,00	624 125,34	0,00	1 634 634,66
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	200 000,00	180 000,00	0,00	20 000,00		180 000,00
1641 Emprunts en euros	200 000,00	180 000,00	0,00	20 000,00		180 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	200 000,00	180 000,00	0,00	20 000,00	0,00	180 000,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	200 000,00	180 000,00	0,00	20 000,00	0,00	180 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 058 760,00	1 454 634,66		604 125,34		1 454 634,66
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	2 058 760,00	1 454 634,66		604 125,34		1 454 634,66
3355 Travaux	0,00	0,00		0,00		0,00
3555 Terrains aménagés	2 058 760,00	1 454 634,66		604 125,34		1 454 634,66
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	2 058 760,00	1 454 634,66		604 125,34		1 454 634,66

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	3 536 890,00	2 478 129,30	0,00	1 058 760,70
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1668 non budgétaire) (4)	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
1641 Emprunts en euros	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 309 204,00	1 200 000,00	0,00	109 204,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00		
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	2 227 686,00	1 278 129,30		949 556,70
3355 <i>Travaux</i>	0,00	0,00		0,00
3555 <i>Terrains aménagés</i>	2 227 686,00	1 278 129,30		949 556,70
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	2 227 686,00	1 278 129,30		949 556,70

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	3 048 309,00	1 922 218,60	0,00	0,00	1 126 090,40	0,00	1 922 218,60
011	Charges à caractère général (3)	740 623,00	620 443,44	0,00	0,00	120 179,56	0,00	620 443,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	740 623,00	620 443,44	0,00	0,00	120 179,56	0,00	620 443,44
66	Charges financières	40 000,00	23 645,86	0,00	0,00	16 354,14		23 645,86
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	40 000,00	23 645,86	0,00	0,00	16 354,14		23 645,86
	Total des dépenses réelles	780 623,00	644 089,30	0,00	0,00	136 533,70	0,00	644 089,30
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 227 686,00	1 278 129,30			949 556,70		1 278 129,30
043	Opérations ordre intérieur de la section	40 000,00	0,00			40 000,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 267 686,00	1 278 129,30			989 556,70		1 278 129,30
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 048 309,00	1 922 218,60	0,00	0,00	1 126 090,40	0,00	1 922 218,60

(1) Dépenses engagées non mandatées.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	2 849 026,00	1 813 280,31	0,00	0,00	1 035 745,69
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	516 290,00	254 100,65	0,00	0,00	262 189,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	104 545,00	0,00	0,00	-104 545,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	233 976,00	0,00	0,00	0,00	233 976,00
	Total des recettes de gestion des services	750 266,00	358 645,65	0,00	0,00	391 620,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	750 266,00	358 645,65	0,00	0,00	391 620,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 058 760,00	1 454 634,66			604 125,34
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	40 000,00	0,00			40 000,00
	Total des recettes d'ordre	2 098 760,00	1 454 634,66			644 125,34
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	199 283,00				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 048 309,00	2 012 563,31	0,00	0,00	1 035 745,69

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III - ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	3 048 309,00	1 922 218,60	0,00	0,00	1 126 090,40	0,00	1 922 218,60
011	Charges à caractère général (4)	740 623,00	620 443,44	0,00	0,00	120 179,56	0,00	620 443,44
6015	Terrains à aménager	205 444,00	169 217,81	0,00	0,00	36 226,19	0,00	169 217,81
6045	Achats études et prestations de services	78 331,00	158 737,29	0,00	0,00	-80 406,29	0,00	158 737,29
605	Achats de matériel, équip. et travaux	456 848,00	291 288,34	0,00	0,00	165 559,66	0,00	291 288,34
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00	0,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	740 623,00	620 443,44	0,00	0,00	120 179,56	0,00	620 443,44
66	Charges financières	40 000,00	23 645,86	0,00	0,00	16 354,14		23 645,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	23 645,86	0,00	0,00	16 354,14		23 645,86
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		
	Total des charges financières et spécifiques	40 000,00	23 645,86	0,00	0,00	16 354,14	0,00	23 645,86
	Total des dépenses réelles	780 623,00	644 089,30	0,00	0,00	136 533,70	0,00	644 089,30
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 227 686,00	1 278 129,30			949 556,70		1 278 129,30
7133	Varia ^e en-cours de production biens	1 278 130,00	0,00			1 278 130,00		0,00
71355	Varia ^e stocks terrains aménagés	949 556,00	1 278 129,30			-328 573,30		1 278 129,30

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	40 000,00	0,00			40 000,00		0,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	40 000,00	0,00			40 000,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		2 267 686,00	1 278 129,30			989 556,70		1 278 129,30

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	2 849 026,00	1 813 280,31	0,00	0,00	1 035 745,69
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	516 290,00	254 100,65	0,00	0,00	262 189,35
7015	Ventes de terrains aménagés	516 290,00	254 100,65	0,00	0,00	262 189,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	104 545,00	0,00	0,00	-104 545,00
74758	Participation autres groupements	0,00	66 865,00	0,00	0,00	-66 865,00
74888	Autres	0,00	37 680,00	0,00	0,00	-37 680,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	233 976,00	0,00	0,00	0,00	233 976,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	233 976,00	0,00	0,00	0,00	233 976,00
	Total des recettes de gestion des services	750 266,00	358 645,65	0,00	0,00	391 620,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	750 266,00	358 645,65	0,00	0,00	391 620,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 058 760,00	1 454 634,66			604 125,34
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	1 454 634,66			-1 454 634,66
71355	Variat° stocks terrains aménagés	2 058 760,00	0,00			2 058 760,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	40 000,00	0,00			40 000,00
796	Transferts charges financières	40 000,00	0,00			40 000,00
	Total des recettes d'ordre	2 098 760,00	1 454 634,66			644 125,34

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :
 Pour
 Contre
 Abstentions :

Date de convocation : 11/05/2026

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSSEC (1),
 A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 18/05/2026

Délibéré par l'assemblée LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN (?), réunie en session ORDINAIRE
 A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 18/05/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN (2),(3),

001. MIOSSSEC GILBERT , MAIRE	
002. BODERIOU GREGORY , ADJOINT AU MAIRE	
003. CRENN NADIA , ADJOINTE AU MAIRE	
004. LE SCANF DAVID , ADJOINT AU MAIRE	
005. MOIGNE PASCALE , ADJOINTE AU MAIRE	
006. CADJOU MARTIAL , ADJOINT AU MAIRE	
007. LE GALL GISELE , ADJOINTE AU MAIRE	
008. COMBOT ESTELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
009. BOULAIRE VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. LERROL NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
011. LE GALL SANDRA , CONSEILLERE MUNICIPALE	
012. CADJOU NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
013. QUIVIGER JULIEN , CONSEILLER MUNICIPAL	
014. TREVIEN LAURENCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
015. LENOIR BENOIT , CONSEILLER MUNICIPAL	
016. PLEHATRE ARMELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
017. LE VERGE HUBERT , CONSEILLER MUNICIPAL	
018. ROUE MAELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
019. BOULCH PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	

V - ARRETE ET SIGNATURES	
V	
ARRETE ET SIGNATURES	
A	

	020. KERRIOU NOLWENN , CONSEILLERE MUNICIPALE
	021. BRAS PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL
	022. KERMOAL MORGANE , CONSEILLERE MUNICIPALE
	023. GUILLERM PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL

Certifié exécutoire par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSSEC (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/05/2026, et de la publication le 22/05/2026

A MAIRIE DE PLOUVORN, le 22/05/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 27/04/2026

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSSEC

Gilbert MIOSSSEC
 Maire de Ploouvorn






Delibéré par l'assemblée LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOOVORN (2), réunie en session ORDINAIRE
 A LA MAIRIE DE PLOOVORN, le 04/05/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOOVORN :

001. MIOSSSEC GILBERT , MAIRE	
002. BODERIOU GREGORY , ADJOINT AU MAIRE	
003. CRENN NADIA , ADJOINTE AU MAIRE	
004. LE SCANF DAVID , ADJOINT AU MAIRE	
005. MOIGNE PASCALE , ADJOINTE AU MAIRE	
006. CADIOU MARTIAL , ADJOINT AU MAIRE	
007. LE GALL GISELE , ADJOINTE AU MAIRE	
008. COMBOT ESTELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
009. BOULAIRE VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. LERROL NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	absent excuse Lour & G. Boderiou
011. LE GALL SANDRA , CONSEILLERE MUNICIPALE	
012. CADIOU NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
013. QUVIGER JULIEN , CONSEILLER MUNICIPAL	
014. TREVEN LAURENCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
015. LENOIR BENOIT , CONSEILLER MUNICIPAL	
016. PLEHATRE ARMELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	absent excuse Béhaine
017. LE VERGE HUBERT , CONSEILLER MUNICIPAL	
018. ROUE MAELLE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
019. BOULCH PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	absent excuse Bouvir & G. Miossec

Certifié exécutoire par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSSEC
 compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/05/2026, et de la
 publication le 11/05/2026
 A MAIRIE DE PLOUVORN, le 11/05/2026

	023. GUILLERM PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL
	022. KERMOAL MORGANE , CONSEILLERE MUNICIPALE
	021. BRAS PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL <i>absent avisé</i> <i>Élu par le conseil municipal</i>
	020. KERRIOU NOLWENN , CONSEILLERE MUNICIPALE

V	V - ARRETE ET SIGNATURES
A	ARRETE ET SIGNATURES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 27 avril 2026</p> <p>Date de publication : Lundi 4 mai 2026</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 19</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2026 05 05</p>	<p>Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane</p>
--	---

Objet : Affectation des résultats de l'année deux mil vingt-cinq

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances,

PROPOSE l'affectation des résultats excédentaires provisoires de l'année deux mil vingt-cinq.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'affecter les résultats comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Budget principal

Commune - N° 61000 –

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix-sept Euros et huit centimes (698.377,08 €.) pour deux cent mille Euros (200.000 €.) conservés en recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Excédent de fonctionnement N-1* » et pour quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix-sept Euros et huit centimes (498.377,08 €.) affectés en recettes d'investissement à l'article N° 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » du budget de la commune.

.../...

Budget annexe

Lotissement communal de Kerriou - N° 83800 –

Conservation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-cinq Euros et vingt-et-un centimes (90.345,21 €.) en recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Excédent de fonctionnement N-1* ».

Ces affectations seront reprises dans le budget primitif principal et annexe « Lotissement Communal de Kerriou » deux mil vingt-six de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	
Membres :	<i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 19	
<i>Votants :</i> 22*	
<i>Pour :</i> 22	
<i>Abstention :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
<i>Contre</i>	
Délibération N° : 2026 05 06	<i>*Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane

Objet : Fonds Départemental de la Sécurité Routière

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire,

EXPOSE l'opportunité de s'inscrire au Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police.

PRECISE qu'il est possible de répondre à l'appel à projets sur des travaux de mise en sécurité effectuée cette année deux mil vingt-six pour l'opération de réfection des carrefours à feux de Croas-Hir

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de retenir l'opération de réfection des carrefours à feux de Croas-Hir.

DECIDENT de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police. Un dossier de demande de subvention est établi en ce sens.

CHARGENT Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance

Gilbert Miossec, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i>
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 2, P. Guillerm, P. Bras <i>Contre :</i>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 05 07	<i>*Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane

Objet : **Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau**

Monsieur Gilbert Miossec, Maire

INFORME que, par délibération N° 2026-04-049 en date du mardi vingt-et-un avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de la C.C.P.L. a délibéré en vue de la création de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) pour le mandat en cours. Elle est constituée de dix-neuf membres, soit un représentant par commune.

PRECISE que la C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, elle :

- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

EXPOSE qu'il convient à présent de procéder à la désignation du représentant de la commune de Plouvorn Il est rappelé que le représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

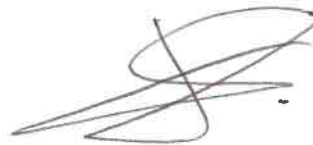
DÉCIDENT de désigner Monsieur David Le Scanf comme représentant communal membre de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.)

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Président de la C.C.P.L. et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 4 mai 2026

Véronique Boulaire, Conseillère Municipale

Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	<p>Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i>Etaient présents :</i></p>
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe</p> <p><i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE</p>
Délibération N° 2026 05 08	<p>*<i>Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane</p>

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire

EXPOSE que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

PRESENTE aux membres du Conseil Municipal les dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis lundi vingt-sept avril deux mil vingt-six à chaque conseiller municipal à l'appui de la convocation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire. Il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire





Commune de Plouvorn

Commune-de-plouvorn@wanadoo.fr – www.plouvorn.com

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le présent Règlement Intérieur est établi dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les conditions de fonctionnement du Conseil Municipal.

Article 1 : Périodicité des séances du Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil municipal se réunit et délibère à la Mairie de la commune, salle du Conseil Municipal. Il peut également se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice.

Article 2 : Convocation du Conseil Municipal

Toute convocation est faite par le maire ou, en cas d'empêchement, par les Adjointes au Maire dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal

Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.

Elle est transmise nominativement, de manière dématérialisée, mais peut être expédiée par voie postale sur demande expresse d'un élu.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion qui se tient en principe à la mairie, ainsi que les mentions portées à l'ordre du jour.

La convocation est adressée trois jours francs au moins avant la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Article 3 : Ordre du jour du Conseil Municipal

Le maire fixe l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 4 : Accès aux dossiers

Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'administration communale, devra se faire par écrit.

Article 5 : Questions au Conseil Municipal

Les Conseillers Municipaux ont le droit d'exposer en fin de séance du conseil des questions orales portant sur des sujets d'intérêt communal.

Elles ne donnent pas lieu à débat ni à vote, sauf demande de la majorité des Conseillers Municipaux présents.

Le texte des questions est adressé par écrit au Maire 48 heures au moins avant une séance du Conseil Municipal, non-compris les samedis, dimanches et éventuels jours fériés.

Lors de cette séance, l'auteur de la question orale reprend les questions posées et le Maire, l'Adjoint au Maire ou le Conseiller Municipal Délégué concerné y répond oralement.

Si l'objet des questions le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions concernées.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Article 6 : Commissions municipales, organisation

Le conseil municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les Commissions créées sont les suivantes, spécifiques à ce mandat :

- Finances communales
- Personnel Communal
- Urbanisme, aménagement, bâtiment communaux, voirie bourg, coordination interne
- Action culturelle, vie association et citoyenne
- Aménagement de l'espace rural, plan d'eau, matériel des services technique
- Appel d'offres
- Communication
- Action sociale et solidarité
- Affaires scolaires , enfance, jeunesse
- Animations communales
- Contrôle de la liste électorale
- Commission Communale des Impôts Directs

Si nécessaire, le Conseil Municipal peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière.

Il fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque Commission et désigne ceux qui y siégeront.

Pour des dossiers précis, il est également possible de réunir plusieurs commissions.

Les Commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal.

Sauf décision contraire du Maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au Conseil Municipal doit être étudiée au préalable par une Commission.

Les réunions de commissions ne sont pas publiques et ne donnent pas lieu à communication à la presse ou à un quelconque tiers, excepté les élus et les agents communaux et toute personne dûment assermentée.

Article 7 : Commissions municipales, fonctionnement

Les Adjoints au Maire ou Conseillers Délégués sont responsables des commissions pour lesquelles ils ont été nommés. Ils sont les rapporteurs des commissions lors du Conseil Municipal.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque membre de la commission par voie dématérialisée, sauf demande écrite expresse d'un élu.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un compte-rendu sur les affaires étudiées. Il est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée n'est pas remplacé excepté pour les cas spécifiques telle la C.A.O. (commission d'appel d'offres) disposant de suppléants.

Article 8 : Accès et tenue du public au Conseil Municipal

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle.

Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance.

Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote du conseil municipal. Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 9 : Police de l'assemblée

Le maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public.

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Article 10 : Déroulement de la séance du Conseil Municipal

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des élus, constate le quorum, cite les procurations reçues.

Le quorum est un nombre de présence minimale hors procuration (ou « pouvoir ») parmi les membres d'une assemblée sans lequel une délibération au sein de celle-ci ne peut être valide, soit par exemple le nombre de 12 élus pour 23 élus présents.

Un élu ne peut recevoir qu'une seule procuration. Sauf cas de maladie dûment constatée, les procurations ne sont pas valables pour plus de trois séances consécutives

Les procurations sont transmises par écrit au Maire.

Seul l'original de la procuration, dûment renseignée et signée, est recevable.

Le Maire fait approuver le procès-verbal de la séance précédente par un vote des élus.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les Rapporteurs de Commission ou par le Maire lui-même.

La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil Municipal qui la demandent.

Lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire.

Article 11 : Suspension de séance du Conseil Municipal

La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Il lui revient d'en fixer la durée.

Article 12 : Votes en séance du Conseil Municipal

Une décision est votée à l'unanimité des membres exprimés dès lors qu'aucun vote contre n'est comptabilisé ; et sachant que les abstentions et votes nuls ne sont pas pris en compte.

Le système de vote à privilégier, sauf dispositions spécifiques, est le vote à main levée.

Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote a lieu au scrutin public. Il peut être voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame (soit huit membres si le Conseil Municipal est complet).

Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Article 13 : Clôture de toute discussion en séance du Conseil Municipal

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

Article 14 : Procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil Municipal est soumis au vote pour approbation aux membres du Conseil Municipal, lors de la séance suivante.

A suivre, dans un délai légal, il est publié sur le site internet de la commune.

Article 15 : Bulletin d'information générale

Le bulletin communal est un bulletin d'information générale sur la commune et non un bulletin de propagande.

Sur le bulletin d'information communal, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Quant à la présentation du bulletin communal (environ 10 parutions/an) nommé « Plouvorn Infos », la répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité ne pourra en aucun cas dépasser un seizième de l'ensemble de celui-ci.

La liste majoritaire pourra, si elle le juge utile, utiliser son droit d'expression.

La remise des éléments à paraître doit parvenir pour le dix du mois en Mairie et sera transmise pour lecture au responsable de la commission concernée, ainsi qu'au Maire.

En cas d'événement programmé qui se tient avant l'expédition à l'imprimeur, il sera possible de l'intégrer dans le bulletin, à condition d'avoir informé au préalable le service administratif de la Mairie.

Le Maire se réserve le droit de modifier ou de supprimer un texte qui méconnaîtrait les dispositions de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 (*contenu diffamatoire, injurieux, outrageant, portant atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne, de nature à engager la responsabilité pénale du Maire, ...*)

Article 16 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition de la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale.

Article 17 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au Conseil Municipal de Plouvorn à compter de son adoption, le lundi 4 mai 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	<p>Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory) BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane</p>
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	
Délibération N° 2026 05 09	

Objet : Création et composition des commissions communales

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec

RAPPELLE l'Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Loi N°2013-403 du dix-sept mai deux mil treize – Article vingt-neuf : « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres... »

Dans les communes de plus de mille habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDENT de fixer les commissions comme suit.

FINANCES COMMUNALES			
Délégué : David LE SCANF (Arrêté N° 2026-108 du 26.03.2026)			
BODERIOU Grégory	COMBOT Estelle	LENOIR Benoît	LE GALL Gisèle
CRENN Nadia	QUIVIGER Julien	ROUE Maëlle	BRAS Philippe
CADIOU Martial	LE GALL Sandra	BOULC'H Philippe	GUILLERM Philippe
MOIGNE Pascale	CADIOU Nicolas	LERROL Nicolas	

.../...

PERSONNEL COMMUNAL**Délégué : David LE SCANF (Arrêté N° 2026-108 du 26.03.2026)**

PELHATRE Armelle	ROUE Maëlle	
TREVIEN Laurence	BRAS Philippe	
CADIOU Nicolas		
LENOIR Benoît		

URBANISME-AMENAGEMENTS-BATIMENTS COMMUNAUX - COORDINATION INTERNE - VOIRIE BC**Délégué : Grégory BODERIOU (Arrêté N° 2026-116 exécutoire le 31.03.2026)**

MOIGNE Pascale	LE GALL Sandra	ROUE Maëlle	GUILLERM Philippe
QUIVIGER Julien	LE VERGE Hubert	LERROL Nicolas	

ACTION CULTURELLE - VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**Déléguée: Pascale MOIGNE (Arrêté N° 2026-115 du 31.03.2026)**

LE GALL Sandra	LERROL Nicolas	COMBOT Estelle	
LE VERGE Hubert	BOULAIRE Véronique	KERMOAL Morgane	

AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL - PLAN D'EAU - MATERIELS SERVICE TECHNIQUE**Délégué : Martial CADIOU (Arrêté N° 2026-113 du 31.03.2026)**

CADIOU Nicolas	TREVIEN Laurence	PELHATRE Armelle	
BOULC'H Philippe	LE VERGE Hubert	BRAS Philippe	

COMMUNICATION**Déléguée : Estelle COMBOT (Arrêté N° 2026-117 du 31.03.2026)**

TREVIEN Laurence	QUIVIGER Julien	KERRIOU Nolwenn	MOIGNE Pascale
LENOIR Benoît	BOULAIRE Véronique	KERMOAL Morgane	

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**Déléguée: Nadia CRENN (Arrêté N° 2026-112 du 31.03.2026)**

PELHATRE Armelle	KERRIOU Nolwenn	BOULAIRE Véronique	
TREVIEN Laurence	BOULC'H Philippe	GUILLERM Philippe	

AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE**Déléguée: Gisèle LE GALL (Arrêté N° 2026-114 du 31.03.2026)**

KERRIOU Nolwenn	BOULAIRE Véronique	GUILLERM Philippe	
LE GALL Sandra	LE VERGE Hubert		

ANIMATION (FETES)	
Délégué : Grégory BODERIOU (Arrêté N° 2026-116 exécutoire le 31.03.2026)	
LE SCANF David	TREVIEN Laurence
MOIGNE Pascale	QUIVIGER Julien
COMBOT Estelle	LERROL Nicolas
LE GALL Gisèle	KERMOAL Morgane

Commission de Contrôle de la LISTE ELECTORALE			
<i>Membres titulaires : hors Maire et Adjoint/Conseillère déléguée</i>			
Liste majoritaire	CADIOU Nicolas	BOULC'H Philippe	LE VERGE Hubert
Liste minoritaire	BRAS Philippe		
<i>Membres suppléants : hors Maire et Adjoint/Conseillère déléguée</i>			
Liste majoritaire	BOULAIRE Véronique	PELHATRE Armelle	LERROL Nicolas
Liste minoritaire	GUILLERM Philippe		

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables concernés et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance

Gilbert Miossec, Maire




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE <i>*Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 2, P. Guillerm, P. Bras <i>Contre :</i>	
Délibération N° 2026 05 10	

Objet : Désignation des représentants communaux aux différentes instances et Etablissements de Coopération Intercommunale

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDENT de désigner comme suit les représentants communaux aux différentes instances et Etablissements de Coopération Intercommunale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU			
Gilbert MIOSSEC	Nadia CRENN	David LE SCANF	

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DE L'HORN	
<i>Elu référent bassin versant Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers</i>	
Martial CADIOU	

SIVU CENTRE DE SECOURS DU PAYS DE LANDIVISIAU			
<i>Membres titulaires :</i>			
CADIOU Martial	CRENN Nadia	LE GALL Gisèle	
<i>Suppléants :</i>			
BODERIOU Grégory	COMBOT Estelle		

.../...

SECURITE ROUTIERERéférent :

BODERIOU Grégory

DEFENSEréférent :

Philippe BRAS

S.D.E.F.Membres titulaires :

BODERIOU Grégory

LE SCANF David

Suppléants :

CADIOU Martial

MOIGNE Pascale

CNASDélégué :

David LE SCANF

FIAMembres titulaires :

MIOSSEC Gilbert

Suppléants :

BODERIOU Grégory

HEOL - Agence Locale du Climat et de l'Energie du Pays de MorlaixReprésentant : BODERIOU Grégory**ENEDIS**Représentant : MIOSSEC Gilbert**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**Commission Aménagement et transitions (Habitat, Plannification, Aménagement, Mobilités, PCAET)

BODERIOU Grégory

Commission Culture, Patrimoine et Tourisme

LE GALL Gisèle

Commission Environnement (Eau et Assainissement, Déchets)

CADIOU Martial

Commission Solidarités (Petite Enfance, Jeunesse, Action Sociale, France Services)

CRENN Nadia

LE GALL Gisèle

Commission Ressources (Finances, Commande publique, Mutualisation, Equipements Sportifs et de Loisirs)

LE SCANF David

CADIOU Martial

Commission Economie et Agriculture

MOIGNE Pascale

Commission Clect (Evaluation des Charges Transférées)

LE SCANF David

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<i>*Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane
Délibération N° 2026 05 11	

Objet : Commission d'Appel d'Offres - Délibération fixant les conditions de dépôt des listes

Monsieur le Maire Gilbert Miossec

INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission d'Appel d'Offres.

PRECISE que cette commission est présidée par le Maire.

Elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres du Conseil Municipal doivent fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'Appel d'Offres de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (trois membres titulaires, trois membres suppléants).

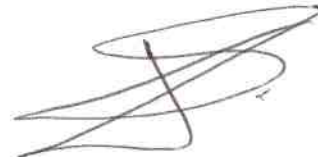
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du présent conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe KERMOAL Morgane
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 05 12	* <i>Absents excusés :</i> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné à GUILLERM Philippe)

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Gilbert Miossec, Maire de la Commune

EXPOSE à l'assemblée la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres

PROPOSE aux membres de l'assemblée de faire procéder à l'élection.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont les articles Articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 1414-3, L. 1414-4, L. 2121-21, L. 2122-18, D. 1411-3, D. 1411-4 et D.1411-5

DECIDENT de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

.../...

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire :

- Liste « David Le Scanf »

David Le Scanf
Grégory Bodériou
Martial Cadiou
Nicolas Cadiou
Julien Quiviger
Maëlle Roué

- Liste « Philippe Bras »

Philippe Bras
Philippe Guillerm
Morgane Kermoal

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, conformément à l'Article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXPOSENT les résultats du vote, lesquels se présentent comme suit :

Suffrages exprimés : 22 (VINGT-DEUX)

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 22 (VINGT-DEUX)

- Nombre d'abstention : 0 (ZERO)

- Nombre total de suffrages exprimés : 23 (VINGT-DEUX)

- Nombre de suffrages obtenus :

Liste « David Le Scanf » : 20 voix (VINGT VOIX)
Liste « Philippe Bras » : 2 voix (DEUX VOIX)

La répartition des sièges conduit aux résultats suivants :

. Liste « David Le Scanf » : 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

. Liste « Philippe Bras » : 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

.../...

.../...

EXPOSENT que sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

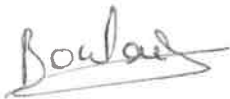
David Le Scanf
Grégory Bodériou
Philippe Bras

- en qualité de membres suppléants :

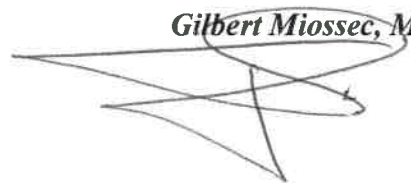
Martial Cadiou
Nicolas Cadiou
Philippe Guillerm

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 27 avril 2026</p> <p>Date de publication : Jeudi 7 mai 2026</p>	<p>Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 19</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p>
<p>Délibération N° 2026 05 13</p>	<p><u><i>*Absents excusés :</i></u> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (GUILLERM Philippe), KERMOAL Morgane</p>

Objet : Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Monsieur le Maire

EXPOSE que l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui traite de la Charte de l'élu local a ainsi été complété par « ...tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte... ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le C.G.C.T.

Depuis, le premier juin deux mil vingt-trois, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Jean-Pierre Bégel, pour exercer cette mission, pour la durée du présent mandat. Il est cadre territorial à la retraite et figure sur la liste de l'Association Nationale des Maires et Présidents d'intercommunalité de France identifiant des personnes qualifiées pour exercer la mission de référent déontologue auprès des élus.

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune.

Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent doit étudier les éléments transmis par l' élu, peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l' élu afin de préparer son conseil.

Le référent communiquera l' avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d' un montant de quatre-vingts Euros par dossier, conformément à la réglementation. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent déontologue.

Les modalités d' intervention du référent déontologue sont les suivantes :

- Le référent déontologue, Jean-Pierre Begel, devra être saisi exclusivement par courrier électronique à l' adresse mail suivante : 1856rem@gmail.com
- Le référent déontologue répondra uniquement aux sollicitations d' un élu pour une question concernant uniquement cet élu et dans le cadre de la charte de l' élu local.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R.1111-1- A et suivants ;

Vu l' article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l' action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023 ;

Vu l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la conférence des maires en date du 14 avril 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

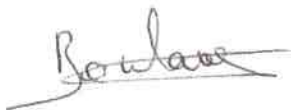
DESIGNENT Monsieur Jean-Pierre Bégel en qualité de référent déontologue des élus de la commune de Plouvorn jusqu' au prochain renouvellement général du Conseil Municipal.

PRECISENT que le référent déontologie, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune, conformément aux textes en vigueur.

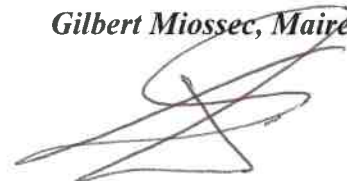
CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 avril 2026 Date de publication : Jeudi 7 mai 2026	Le lundi quatre mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, LE GALL Sandra, KERRIOU Nolwenn, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe <u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE <u>*Absents excusés :</u> BOULC'H Philippe (Pouvoir donné à MIOSSEC Gilbert), LERROL Nicolas (Pouvoir donné à BODERIOU Grégory), BRAS Philippe (Pouvoir donné GUILLERM Philippe) ? KERMOAL Morgane
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 19 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	
Délibération N° 2026 05 14	

Objet : Cautionnement de l'emprunt souscrit par l'entreprise Mur-murs de Brest auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de l'opération de béguinage

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales relative aux garanties d'emprunt et cautionnement

Vu l'article N° 2305 du Code Civil permettant à la caution d'obliger le créancier à poursuivre d'abord le débiteur principal.,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE la garantie de la commune de Plouvorn à hauteur de quinze pour cent (15 %) pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de trois millions cent quarante-quatre mille deux cent trente-deux Euros (3 144 232 Euros) souscrit par la SAS MM Village Plouvorn, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de quatre cent soixante-et-onze mille six cent trente-quatre Euros et quatre-vingts centimes (471 634,80 Euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ce Prêt constitué d'une Ligne du Prêt est destiné à financer un village sénior située sur la commune de Plouvorn.

RAPPELLE les caractéristiques financières de chaque la ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt PRU PVD
Montant :	3 144 232 euros
Durée totale :	30 ans (préfinancement compris)
- Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
- Durée de la phase d'amortissement :	29 ans dont une phase de différé d'amortissement de 12 mois
Périodicité des échéances :	<i>Trimestrielle</i>
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance</i>
Modalité de révision :	<i>« Double révisabilité » (DR),</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

PRECISE que la garantie est apportée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

EXPOSE que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi quatre mai deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire

